

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES TRANSPORTS  
DE L'AGGLOMERATION DE NEUCHATEL / CRT1

## Communiqué de presse

# La ligne 10 est un succès !

## Mesure phare de la COMUL, elle sera intégrée au réseau de transports publics cantonal dès 2013

Les 12 communes de la Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL: Auvernier, Bevaix, Bôle, Boudry, Colombier, Corcelles-Cormondrèche, Cortaillod, Hauterive, La Tène, Neuchâtel, Peseux et Saint-Blaise) et l'Etat de Neuchâtel se réjouissent du succès rencontré par l'extension de la ligne 10 de Peseux à Bôle via Corcelles-Cormondrèche, Auvernier et Colombier, accompagnée d'une desserte le week-end sur l'ensemble de la ligne, jusqu'à Neuchâtel. Au terme d'une période d'essai de 2.5 ans, cette nouvelle liaison a désormais fait ses preuves et entre définitivement dans l'horaire des transports publics dès le 9 décembre 2012. Elle est de plus enrichie par l'introduction d'une offre au ¼ heure entre Peseux et Neuchâtel gare aux heures de pointe.

Cette première réalisation concrète de la COMUL est issue du Contrat d'agglomération signé par les partenaires susmentionnés dans le cadre du RUN (Réseau urbain neuchâtelois). Elle contribue à renforcer le projet d'agglomération du Canton de Neuchâtel (Fonds d'infrastructures de la Confédération) et la cohésion de la Communauté urbaine du Littoral.

La COMUL et l'Etat se réjouissent de l'utilisation de cette ligne qui satisfait aux critères de performance stricts fixés dans la convention signée en juin 2010. Le taux de couverture des coûts par les recettes de la ligne dépasse les 20% (env.23%) comme le résume notamment le tableau ci-dessous.

**Figure: Ligne 10 – Analyse des critères de réussite selon l'article 8 de la convention du 17 juin 2010**

	Convention du 17 juin 2010 Section de ligne la plus chargée [p/j] en moyenne annuelle		Statistiques sur la base des comptages manuels (nov 2011-mars 2012) + 1er semestre 2012	
	lundi au vendredi moyenne journalière	samedi-dimanche	lundi au vendredi moyenne journalière	samedi-dimanche
Tronçon Neuchâtel - Peseux	-	150	1080	575
Tronçon Peseux - Colombier, NE tram	230	150	513	317
Tronçon Colombier, NE tram - Bôle, Pierre à sisier	460*	150	620*	179*
Taux de couverture	20%		23.7%**	

\* yc fréquentation de la ligne 21.025 CarPostal Colombier - Rochefort - Les Grattes

\*\* sur la base des offres 2013 pour la ligne 10 complète

La COMUL tout comme le Canton se félicitent de l'état d'esprit constructif présent tout au long des travaux qui ont permis le lancement puis l'exploitation à l'essai de cette ligne. Rappelons que rien n'a été épargné à ce projet pourtant bien étayé, basé sur les recommandations d'études menées dès 2005 qui avaient clairement démontré l'importance de développer l'offre de transports publics dans ce secteur de l'agglomération, identifiant un chaînon manquant dans le réseau actuel rendant nombre de pendulaires et d'autres citoyens captifs de la voiture. Après avoir reçu l'aval du législatif de chacune des 12 communes partenaires et de l'Etat, le projet aurait pu connaître un coup d'arrêt brutal si le vote populaire du 17 mai 2009 à Colombier faisant suite à un référendum avait mené à un échec. Des difficultés de financement avaient ensuite encore repoussés de plusieurs mois le lancement de la ligne.

Des efforts d'information et de promotion importants ont été réalisés auprès de la population, des entreprises et des autres institutions se situant le long du tracé de la ligne afin de les encourager à faire un usage optimal de cette nouvelle offre et du réseau de mobilité efficace existant.

### **En bref, la ligne 10 prolongée jusqu'à Bôle depuis août 2010, c'est:**

- Un bus toutes les 30 minutes de 6h à 20h15 y compris le week-end et les jours fériés, entre Neuchâtel Gare et Bôle Pierre-à-Sisier, sur 26 arrêts, dont 16 nouveaux.
- Une ligne directe pour plus de 1000 pendulaires et une desserte de proximité pour plus de 8000 habitants et 2000 emplois. Cette liaison comble idéalement les chaînons manquants entre Colombier-Corcelles-Peseux et Colombier-Bôle. A l'instar de la commune de Milvignes, cette ligne constitue un véritable petit réseau de transport public local bien utile au sein et entre les communes de l'ouest de Neuchâtel (pendulaires, personnes âgées, jeunes et étudiants, autres). Il permet en outre des liaisons avec toutes les lignes de transports publics existantes.
- Une nouvelle offre en matière d'accessibilité par les transports publics et une alternative économique et écologique à la voiture (particulièrement à l'achat d'une deuxième voiture).
- Un co-financement par 13 partenaires: le coût annuel de la ligne à l'essai s'élevait à environ 1'300'000 CHF répartis à raison de 50% / 50% entre Etat et COMUL. La part des communes était prise en charge à 75% par les communes desservies (Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Auvonnier, Colombier et Bôle), les 25% restant étant répartis selon le nombre d'habitants entre les 12 communes de la COMUL. Sachant que le cadre législatif n'oblige normalement pas les communes non desservies à participer à ce type de financement, le principe de répartition novateur retenu a concrétisé l'esprit de solidarité manifesté par les 12 communes de la COMUL. Cette solidarité trouve désormais un prolongement au sein du pot commun cantonal qui prendra désormais en charge les coûts liés à cette ligne.

### **Introduction d'une offre au ¼ heure entre Peseux et Neuchâtel gare aux heures de pointe.**

A terme de la période d'essai, il est apparu que les effets de la circulation automobile perturbent régulièrement la tenue des horaires de la ligne 10. Le client est parfois contraint de partir 30 minutes plus tôt de la maison si une correspondance doit être assurée à la gare. De ce fait, certaines courses aux heures de pointes sont suffisamment chargées pour justifier une cadence ¼ heure sur ce tronçon.

### **Ligne CarPostal Colombier – Rochefort – Les Grattes**

Conformément à la convention, des effets de synergie entre les lignes 10 et la ligne CarPostal Colombier – Les Grattes doivent être recherchés après la période d'essai. Ces travaux se dérouleront courant 2013 pour une mise en œuvre en décembre 2014.

### **Ligne 10, facteur de cohésion de la COMUL**

Pour rappel, les douze communes de la COMUL façonnent l'avenir de l'agglomération en privilégiant solidarité et synergies intercommunales. La COMUL s'est ainsi donné une stratégie d'agglomération axée sur un développement coordonné des pôles de logements et d'emplois avec le réseau de transports publics ainsi que sur une utilisation et un développement commun des équipements et infrastructures. Cette démarche, engagée en partenariat avec l'Etat de Neuchâtel sous le pilotage du Réseau urbain neuchâtelois (RUN), s'inscrit dans le cadre de la politique des agglomérations de la Confédération. Outre la densification de l'urbanisation autour des pôles de gare et le long des lignes de transports publics, le Contrat d'agglomération COMUL vise à compléter de manière ciblée le réseau de transports publics afin d'offrir une véritable alternative à la voiture sur l'ensemble de l'agglomération.

**Renseignements complémentaires**

**Claude Nicati**, conseiller d'Etat, chef du Département de la gestion du territoire, tél. 032 889 67 00

**Olivier Arni**, président CRT COMUL, conseiller communal de la Ville de Neuchâtel, tél. 032 717 76 01

**Nicolas Wälti**, chef a.i. du Service cantonal des transports, tél. 032 889 67 01

**Pascal Vuilleumier**, directeur TransN, tél. 032 924 24 24

Les conseillers communaux représentant les 12 communes de la COMUL au sein de la Commission Mobilité / Conférence régionale des transports CRT sont: Olivier Arni (Neuchâtel), Laure Rickenmann (Bôle), Jean-François Künzi (Colombier), Josette Schaer (Auvornier), Thomas Perret (Corcelles-Cormondrèche), Erica Di Nicola (Peseux), Céline Vara (Cortailod), Jean-Pierre Kreis (Boudry), Gilbert Bertschi (Bevaix), Claude Guinand (St-Blaise), Jean Wenger (Hauterive) et Daniel Rotsch (La Tène).